

GEVELOT S.A.

Société Anonyme au capital de 26 932 500 euros
Siège Social : 6, Boulevard Bineau 92300 LEVALLOIS-PERRET
562 088 542 R.C.S. NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL **DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2020**

Compte tenu de la pandémie de Covid-19 et des mesures de restriction de déplacements et de rassemblements prises par le Gouvernement ainsi que de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19, et conformément aux recommandations de l'AMF, le Conseil d'Administration du 21 avril 2020 a donc décidé de tenir la présente Assemblée Générale Ordinaire de la société GEVELOT S.A. exceptionnellement à huis clos.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires pouvaient choisir entre l'une ou l'autre des trois formules suivantes :

- a) Donner une procuration à la personne de leur choix dans les conditions de l'article L.225-106 du code de commerce (mandat à un tiers), étant précisé que, dans ce cas, le mandataire devait voter par correspondance au titre de ce pouvoir ;
- b) Adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire (pouvoir au président),
- c) Voter par correspondance.

Conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce, tout actionnaire pouvait poser des questions écrites. Ces questions devaient être adressées au Président du Conseil d'Administration, au siège social de la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou transmises par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : assembleegenerale@gevelot-sa.fr au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de ladite Assemblée soit le 5 juin 2020. Elles devaient être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Il était recommandé aux actionnaires de favoriser le dépôt des questions écrites par voie de télécommunication électronique, plutôt que par voie postale. La réponse aux questions posées est apportée dans le présent procès-verbal de l'Assemblée qui sera mis en ligne prochainement sur notre site Internet.

Le jeudi 11 juin 2020, à 11 heures, l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société GEVELOT, Société Anonyme au Capital de 26 932 500 €, divisé en 769 500 actions de 35 € chacune, s'est donc tenue exceptionnellement à huis clos, hors la présence physique des Actionnaires, au Siège Social, 6, boulevard Bineau à Levallois-Perret, (Hauts de Seine), sur convocation faite par le Conseil d'Administration le 15 mai 2020, étant rappelé que :

- **la Publication de l'Avis de réunion** prévue par l'Article 130 du Décret du 23 mars 1967, permettant aux Actionnaires de présenter des projets de Résolutions, ait été régulièrement effectuée au **Bulletin des Annonces Légales Obligatoires en date du 4 mai 2020,**
- **l'Avis de convocation** ait régulièrement fait l'objet de la deuxième publication, prévue par l'Article 124 du Décret du 23 mars 1967, dans le **journal Les Petites Affiches, le 25 mai 2020,** le tout conformément à la Loi et à l'Article 23 des Statuts.

Il est dressé une feuille de participation de tous les Actionnaires ayant voté, étant présents ou représentés à la retransmission en direct de la réunion sur le site internet de la Société.

L'Assemblée procède à la constitution de son Bureau :

Monsieur Mario MARTIGNONI, Président-Directeur Général, préside la présente Assemblée conformément à l'Article 26 des Statuts.

Madame Roselyne MARTIGNONI et Madame Armelle CAUMONT-CAIMI sont proposées comme scrutateurs. Elles acceptent cette fonction.

Monsieur Philippe BARBELANE, Directeur Général Délégué, remplit les fonctions de Secrétaire de l'Assemblée.

Le Président de Séance avait mis à la disposition des Actionnaires sur le site internet à l'adresse dédiée à l'Assemblée :

- les Statuts de la Société,
- la feuille de participation à l'Assemblée et les formulaires de procuration ou vote par correspondance reçus des Actionnaires
- les exemplaires précités du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et du journal Les Petites Affiches, contenant l'Avis de réunion et l'Avis de convocation
- la copie des Lettres de convocation adressées aux titulaires d'actions nominatives ainsi que les lettres de convocation recommandées avec accusé de réception envoyées aux Commissaires aux Comptes
- le Bilan, le Compte de Résultat, l'Annexe et les Comptes consolidés de l'exercice 2019
- le Rapport de Gestion et sur le Gouvernement d'Entreprise du Conseil d'Administration ainsi que son annexe, la Déclaration de Performance Extra Financière
- les originaux des Rapports des Commissaires aux Comptes
- le texte des Résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que conformément à la Loi, le Bilan, le Compte de Résultat et l'Annexe de l'exercice 2019, ainsi que les documents qui doivent être communiqués aux Actionnaires, ont été tenus à leur disposition au Siège Social, pendant les quinze jours précédant la réunion, et que la Société a satisfait, dans les délais légaux, aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Les Commissaires aux Comptes en exercice, Madame Régine STEPHAN représentant le Cabinet RSM est connectée à la retransmission de l'Assemblée Générale Ordinaire et Monsieur Yan RICAUD représentant le Cabinet PwC, est absent excusé.

Enfin, le Bureau constate :

- d'après la feuille de participation de l'Assemblée Générale Ordinaire qu'il certifie, que 579 724 actions appartenant à 29 Actionnaires, sont présentes ou représentées, et qu'en conséquence ces Actionnaires possèdent ensemble plus du cinquième des actions ayant le droit de vote,
- que 10 pouvoirs ont été reçus de la part de 7 Actionnaires.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer, conformément à l'Article L.225-98 du Nouveau Code de Commerce, modifié par la Loi de juillet 2005 "Pour la confiance et la modernisation de l'économie".

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Gouvernement d'Entreprise du Conseil d'Administration sur la marche de la Société pendant l'exercice 2019,
 - Rapports des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Sociaux et Consolidés de cet exercice,
 - Approbation des Comptes Sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
 - Approbation des Comptes Consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
 - Approbation des Conventions visées à l'Article L.225-38 du Code de Commerce,
 - Affectation des résultats de l'exercice 2019,
 - Quitus aux Administrateurs,
 - Administrateurs,
 - Pouvoirs,
 - Questions diverses.
-

Monsieur Barbelane donne lecture des Résolutions.

RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport des Commissaires aux Comptes, approuve ces Rapports dans toutes leurs parties, ainsi que les Comptes Sociaux annuels 2019 qui font ressortir un résultat net bénéficiaire de 3 141 790,45 €.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les Comptes Consolidés annuels tels qu'ils sont présentés et faisant ressortir pour l'exercice 2019 un résultat net bénéficiaire de l'ensemble consolidé, part du Groupe, de 8,6 M€.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale prend acte du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions et Engagements réglementés visés par l'Article L.225-38 du Code de Commerce et approuve lesdites opérations.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de..... 3 141 790,45 €
majoré du report à nouveau antérieur de 14 790 887,37 €
constituant le bénéfice distribuable de..... 17 932 677,82 €
comme suit :

Dividende 1 231 200,00 €
- 1 231 200,00 €

Solde du Report à nouveau après affectation 16 701 477,82 €

Le dividende global s'élève donc à 1,60 € par action pour 769 500 actions soit 1 231 200 € et sera mis en distribution à partir du 19 juin 2020.

Il est rappelé qu'il a été procédé à la distribution des dividendes suivants au cours des trois derniers exercices, ces dividendes étant intégralement éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'Article 158.3.2° du Code Général des Impôts :

Exercice	Net	Crédit d'impôt	Nombre d'actions servies	globales
2016.....	1,80.....	pm.....	820 500.....	820 500
2017.....	1,80.....	pm.....	769 500.....	820 500
2018.....	1,80.....	pm.....	769 500.....	769 500

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur Mandat pour l'exercice 2019.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées.

Sixième Résolution

Le mandat d'Administrateur de **Madame Roselyne MARTIGNONI** étant venu à expiration, l'Assemblée Générale renouvelle son mandat pour une durée de trois ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale 2023 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette Résolution est adoptée à la majorité des voix présentes et représentées.

Septième Résolution

Le mandat d'Administrateur de **Monsieur Mario MARTIGNONI** étant venu à expiration, l'Assemblée Générale renouvelle son mandat pour une durée de trois ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale 2023 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette Résolution est adoptée à la majorité des voix présentes et représentées.

Huitième Résolution

Le mandat d'Administrateur de **Monsieur Jacques FAY** étant venu à expiration, l'Assemblée Générale renouvelle son mandat pour une durée de trois ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale 2023 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette Résolution est adoptée à la majorité des voix présentes et représentées.

Neuvième Résolution

Pour faire toutes publications et dépôts prescrits par la Loi et généralement pour accomplir toutes formalités légales, tous pouvoirs sont donnés aux Porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits des présentes.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées.

Monsieur Mario Martignoni remercie Monsieur Barbelane et propose ensuite aux Actionnaires de répondre aux questions précédemment transmises.

REPONSES AUX QUESTIONS DES ACTIONNAIRES

Monsieur Martignoni remercie les Actionnaires qui ont déposé leurs questions par email à l'adresse créée à cet usage et aborde ci-après les éléments de réponse.

Dividende 2020

Sur recommandation de Middlednext concernant la nécessaire modération en ce domaine compte tenu du contexte Covid-19 et des difficultés liées, le Conseil d'Administration de Gévelot SA a donc décidé de baisser le dividende de plus de 10% en le ramenant à 1,60 € par action.

Rachat d'actions

Il n'est pas exclu dans les prochains mois de réunir une nouvelle assemblée afin de lancer un programme de ce type. Par prudence eu égard au contexte, nous avons différé la présentation actuelle d'une telle Résolution en Assemblée Générale.

Investissements financiers

En termes de gestion de la Trésorerie disponible, nous disposions courant 2019 de positionnements sur des produits structurés Emetteur Société Générale (EMTN carbone) pour environ 40 M€ (dont 25 MUSD). Les rémunérations étaient de l'ordre de 1,5 % pour le placement euros et de l'ordre de 5 % pour la partie dollars américains.

Ces fonds ont été remboursés comme prévu fin décembre 2019, et leur bonne performance a contribué à faire croître notre Résultat financier l'an passé.

Les autres placements financiers constitués de comptes à terme et de certificats de dépôts sur des Banques de premier ordre, ne présentent que peu de risque mais sont faiblement rémunérés.

A ce jour, environ 14 M€ sont logés sur des produits structurés (10 % de la trésorerie globale du Groupe).

Les sous-jacents sont l'Euro Stock 50 et le CAC 40 sur une maturité d'environ 10 ans.

Compte tenu de leur spécificité, ils devraient être remboursés au plus tard l'an prochain.

Nous avons une approche très prudentielle en ce domaine, des barrières de protection en coupon et capital nous sécurisent.

Investissements immobiliers

Depuis plusieurs mois, nous cherchons à acquérir des surfaces immobilières dans le secteur Levallois/Neuilly sur Seine/ Paris 17^e et 8^e, sur des superficies de 2 000 à 3 000 m². Une cinquantaine de programmes ont été présentés et examinés, et une douzaine de visites réalisées.

A ce jour, rien de concluant en termes de qualité et surtout de prix proposé. Nous restons néanmoins ouverts à toutes opportunités.

La crise Covid-19 pourrait par le recours accru au télétravail modifier la demande sur le marché de l'immobilier tertiaire en faisant chuter le besoin en mètres carrés, de même les prix pourraient être affectés.

Acquisitions / Fusions

Plusieurs dossiers sont en cours d'analyse à l'international, particulièrement dans le domaine de l'Oil & Gas. Ces dossiers sont toujours difficiles à conclure. Les valorisations proposées étant trop élevées par rapport aux performances des entreprises cibles.

Nous restons donc ouverts à toute opportunité si les conditions proposées au rachat sont moins élevées.

Concernant l'acquisition récente (Sociétés canadiennes Cougar à l'automne 2019), les performances avant crise étaient conformes à nos attentes. Ces sociétés nous apportent les technologies qui nous manquaient dans le marché de l'Artificial Lift.

Récemment intégrées, elles souffrent bien évidemment de la crise Covid-19 et de la crise pétrolière qui s'y est juxtaposée.

La contribution de ces sociétés à nos résultats Groupe sera donc plus lente que prévue mais nous restons confiants pour l'avenir.

Cotation du Titre Gévelot SA

Le titre est coté actuellement sur Euronext Growth au double fixing (11h30 / 16h30).

Le nombre de transactions (moins de 1 000 par an) est inférieur au seuil exigé pour une cotation de notre titre au continu (2 500).

Seule la mise en place d'un contrat de liquidité permettrait d'y accéder. Cela n'est pas à l'ordre du jour actuellement.

Covid-19

Monsieur Mario Martignoni rappelle que ce point a été présenté plus tôt pendant cette Assemblée. La priorité du Groupe Gévelot est de garantir la sécurité de l'ensemble des collaborateurs, clients, partenaires et fournisseurs partout dans le monde.

Des mesures d'adaptation ont été mises en place au sein de nos sites de production telles que la réduction de l'activité pendant plusieurs semaines tout en assurant l'approvisionnement, la production et la livraison des commandes prioritaires (notamment l'agroalimentaire) ont permis d'éviter d'arrêter toute activité.

De plus, la mise en place du télétravail au sein des entités commerciales, de R&D et des entités internationales ainsi que l'instauration de l'activité partielle et autres dispositifs équivalents sur toutes les entités du Groupe ont permis d'absorber la baisse d'activité.

Courant juin, nous améliorons drastiquement notre capacité de production et espérons bientôt revenir à la normale (hors nouveaux effets Covid 19 possibles non connus à ce jour).

Des mesures d'adaptation sont en cours de déploiement sur l'ensemble de nos sites afin de limiter l'impact négatif attendu sur l'activité commerciale et la rentabilité.

Notre Groupe, fort de deux siècles d'existence, a su prouver ses capacités de résilience face à des crises multiples et surmontera les difficultés actuelles.

Gouvernance

Mario Martignoni rappelle que la composition du Conseil d'Administration figure dans notre Rapport financier (page 2) : à ce jour, mandats pour sept Administrateurs dont 3 femmes (42 %).

Il a été proposé à la présente Assemblée le renouvellement des mandats de :

- Mme Roselyne Martignoni, présente dans le Conseil d'Administration depuis 1995,
- M. Jacques Fay, ancien Président de PCM SA (de 2001 à 2011) et Administrateur de Gévelot SA depuis 2011,
- M. Mario Martignoni, présent dans le Conseil depuis 2008 et Président-Directeur Général de PCM SA depuis 2011, Président- Directeur Général de Gévelot SA depuis début 2015.

.....

Enfin, Monsieur Martignoni souhaite terminer son propos en déclarant espérer revenir à une situation normale pour la tenue de l'Assemblée l'an prochain en espérant donc avoir le plaisir de rencontrer à nouveau nos Actionnaires pour échanger pleinement sur un exercice 2020 très difficile.

Il reste confiant en ses équipes pour mener à bien les actions engagées et poursuivre le développement du Groupe.

Le Groupe, qui a prouvé sa résilience durant sa longue histoire (deux siècles d'existence cette année) saura rebondir.

Le Président conclut ensuite la présente Assemblée en remerciant les Actionnaires de leur attention lors de la retransmission cette Assemblée sur le site internet de Gévelot et déclare la séance levée à 11 h 45.

Le Secrétaire

Philippe BARBELANE